

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

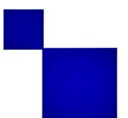
Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme



Délibération n° 13-06 du 10 décembre 2020

CONVENTIONNEMENT AVEC DES ORGANISMES HABILITÉS PAR L'ÉTAT POUR DES FORMATIONS BAFA ET BAFD AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°2013-XII-79 du 12 décembre 2013 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la formation aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

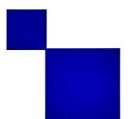
Vu les demandes des organismes de formation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants habilités par l'État pour des formations BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) au titre de l'année 2021 :

- Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs (A.F.O.C.A.L), 39 allée Vivaldi 75012 PARIS,
- Association Touristique des Cheminots (A.T.C), 9 rue du Château Landon 75010 PARIS,
- Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (A.R.O.E.V.E.N), 12 rue Saint Yves 75014 PARIS,
- Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active en Île-de-France (C.E.M.E.A), 65 rue des Cités 93300 AUBERVILLIERS,
- Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (C.F.A.G), 42C avenue Lingenfeld 77200 TORCY,
- Centre Protestant des Colonies de Vacances (C.P.C.V), 7 rue du Château de la Chasse 95390 SAINT-PRIX,
- L'Association Fédération des Œuvres Laïques de Seine-Saint-Denis (F.O.L 93), 119 rue Pierre Sémard 93000 BOBIGNY,



- Union Régionale des Francas d'Île-de-France, 10 rue Tolain, 75020 PARIS,
- Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F), 22 rue Oberkampf 75011 PARIS,
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T), 16 avenue Paul Eluard 93000 BOBIGNY,
- Institut de Formation d'Animateurs de Collectivité (I.F.A.C.), 53 rue du Révérend Père Christian GILBERT 92600 ASNIÈRES,
- Léo Lagrange Nord Île-de-France, 150 rue des Poissonniers 75018 PARIS,
- Office pour la Formation des Animateurs des Centres de Vacances et de Loisirs(O.F.A.C), 37 rue Broca 75005 PARIS,
- Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (U.C.P.A), 21 rue de Stalingrad 94110 ARCUEIL,
- Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.), 1 Villa des Pyrénées 75020 PARIS ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.